

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	26
Numéro Délibération	65/2025
Mise en ligne	26/09/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 19 septembre 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2025

Objet de la délibération

**Domaine et patrimoine - Réserve foncière - Acquisition parcelle cadastrée AA 04
- M. Laurent IRLES**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHE – M. Naïl AOURRÂA – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

Représentés M. Raymond HAREL pouvoir à M. François BATOCHE / M. Anthony PEROTTI pouvoir à M. Frédéric SARROUY

Absente Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Monsieur Laurent VIDAL rapporte l'affaire ;

M. Laurent IRLES, domicilié Le Méridien Bât. B, Appartement 18, 3 bis rue du Salaison à Vendargues, s'est rapproché de la commune pour lui céder sa parcelle de terre, cadastrée section AA n° 4, lieu-dit « Largella », d'une contenance de 2.967 m², sise en zone Ap du PLUi.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'acquérir cette propriété, à proximité d'autres fonciers communaux, pour la protection et la mise en valeur du secteur Est « Plaine et coulée verte de la Cadoule », je vous propose :

- d'émettre un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée AA 4, propriété de M. Laurent IRLES, d'une contenance de 2.967 m²,
- de fixer le prix de l'acquisition au prix de 17.800,00 €, soit 6,00 € le m² arrondis,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence Monsieur le 1^{er} Adjoint, à signer tous actes et documents utiles à la réalisation de cette acquisition,
- de mandater Me Magali RANCIERE, Notaire à Vendargues, pour établir l'acte authentique ainsi que tous documents nécessaires,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget, chapitre 21.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.